



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7443^e séance

Jeudi 14 mai 2015, à 9 h 30

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-----------------------|
| <i>Président :</i> | M ^{me} Murmokaitė | (Lituanie) |
| <i>Membres :</i> | Angola | M. Lucas |
| | Chili | M. Olguín Cigarroa |
| | Chine | M. Shen Bo |
| | Espagne | M. Oyarzun Marchesi |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} Power |
| | Fédération de Russie | M. Safronkov |
| | France | M. Bertoux |
| | Jordanie | M ^{me} Kawar |
| | Malaisie | M. Ibrahim |
| | Nigéria | M. Laro |
| | Nouvelle-Zélande | M. Van Bohemen |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Wilson |
| | Tchad | M. Mangaral |
| | Venezuela (République bolivarienne du) | M. Ramírez Carreño |

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Sixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/298)

Troisième rapport établi par le Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) (S/2015/305)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Sixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/298)

Troisième rapport établi par le Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) (S/2015/305)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, et M^{me} Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/298, qui contient le sixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, et sur le document S/2015/305, qui contient le troisième rapport établi par le Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Kubiš.

M. Kubiš (*parle en anglais*) : Dès que je suis arrivé à Bagdad à la fin du mois de mars, j'ai cherché à rencontrer le plus large éventail possible de dirigeants politiques, de notables locaux et de chefs religieux irakiens afin de connaître leurs vues sur la façon dont l'Iraq et ses différentes composantes peuvent relever les défis et contrer les menaces auxquelles le pays est confronté pour s'engager solidement sur la voie de l'unité, de la coopération, de la réconciliation, de la stabilité et du développement. Il y a certes de

grandes divergences de vues et d'approches, mais il est généralement admis que pour contrer l'ennemi commun de l'Iraq, le soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), l'unité et la coopération entre toutes les composantes irakiennes sont nécessaires, et qu'il faut accélérer l'exécution du programme ministériel du Gouvernement et de l'accord politique national en vue de lancer un processus de réconciliation nationale.

Les forces de sécurité irakiennes, agissant de concert avec les peshmergas, les patriotes des forces de mobilisation populaire et les volontaires des tribus sunnites, avec l'appui de la coalition internationale et des pays de la région, progressent et sont en train de libérer des territoires contrôlés par l'EIIL. Je salue leur bravoure et leur détermination. Ce sont les sauveurs de l'Iraq. Toutefois, l'EIIL est loin être vaincu et les gains obtenus par le Gouvernement restent parfois fragiles. Libérer une ville ou un territoire est une chose, les garder sous son contrôle en est une autre.

De vastes régions d'Iraq et des millions d'Iraquiens sont encore sous l'emprise et l'influence de l'EIIL, qui continue de commettre d'horribles crimes et des violations des droits de l'homme contre le peuple irakien, notamment contre les femmes, les enfants et les minorités. L'EIIL a dernièrement ajouté à la liste de ses crimes la destruction barbare de sites du patrimoine culturel et historique de l'Iraq, dans une énième tentative de détruite son identité nationale. De nombreuses régions non contrôlées par l'EIIL, notamment Bagdad, sont secouées par la violence – terroriste ou sectaire. La plus effroyable étant celle visant les personnes déplacées qui sont de plus en plus des cibles et des victimes.

Il est important que les autorités et les combattants locaux se voient dotés des moyens nécessaires pour assumer leur part de responsabilité dans la libération du pays des griffes de l'EIIL, ainsi que dans la tenue et l'administration des zones qui se trouvent sous leur contrôle. Les efforts que déploie le Gouvernement pour fournir l'appui financier et matériel nécessaire aux membres de tribus et aux autorités locales doivent être intensifiés. Cet appui, et notamment la fourniture de matériel et d'assistance militaires, doit être coordonné avec les autorités compétentes de l'État et approuvées par celles-ci. À cet égard, je me félicite de la formation récente d'un comité gouvernemental chargé de superviser la distribution de cette aide. Je me félicite également de la détermination du Gouvernement irakien à exercer un contrôle strict sur tous les éléments qui participent

aux opérations de libération dans l'ensemble du pays, et à faire répondre de leurs actes ceux qui ont commis des crimes, puisque quelques éléments opportunistes et criminels continuent de se livrer à des atrocités, des actes de vengeance, des tueries, des pillages, des expropriations et la destruction de biens de la population locale et des personnes déplacées qui reviennent chez elles. Je salue la fermeté dont le Premier Ministre al-Abadi et S. Ém. le grand ayatollah al-Sistani font preuve dans leur prise de position face à de telles transgressions.

Dans la plupart des réunions que j'ai tenues avec des représentants politiques iraqiens, j'ai entendu un seul message, à savoir qu'une solution militaire ne suffira pas à elle seule à vaincre l'EIL. Afin d'ancrer toute victoire militaire dans la durée, le Gouvernement iraqien doit également restaurer la confiance des communautés marginalisées pour ce qui est de leur participation à la gestion de leurs propres affaires, ainsi que de la capacité de l'État à les protéger contre la violence, à rendre justice et à créer les conditions favorables à leur juste participation à la société. Tant que la majorité des personnes déplacées n'aura pas jugé que les conditions d'un retour durable et sûr des civils sont réunies, ce retour ne se produira pas. Or, l'une des conséquences possibles de cette situation, c'est la poursuite des changements démographiques involontaires, notamment dans les territoires contestés entre Bagdad et Erbil.

À titre prioritaire, le Gouvernement doit continuer de prendre d'urgence des mesures pour restituer aux civils la responsabilité de la sécurité et de l'état de droit dans les zones libérées. Il doit, en outre, en coordination avec les autorités locales, restaurer le plus rapidement possible les services publics et reconstruire les infrastructures de base pour faciliter le retour des personnes déplacées. Il y a lieu toutefois de s'inquiéter des grandes difficultés dont le Premier Ministre al-Abadi m'a fait part en ce qui concerne la capacité de son gouvernement à répondre à ces besoins urgents en matière de stabilisation, en sus des énormes besoins humanitaires qu'il doit couvrir. Le Gouvernement dispose de ressources financières et matérielles très limitées pour assurer la stabilisation et le relèvement du pays. Les zones libérées doivent de toute urgence être débarrassées des restes explosifs de guerre. J'espère en particulier que le Service de la lutte antimines de l'ONU reviendra en force en Iraq, ce qui ne peut se faire sans le soutien des donateurs. Retirer des ressources à d'autres régions du pays pour répondre à ces besoins en matière de stabilisation exercerait une pression supplémentaire

sur les zones déjà fortement touchées par l'afflux des personnes déplacées et au-delà.

Je demande instamment aux membres du Conseil de sécurité et à la communauté internationale dans son ensemble d'appuyer les efforts du Gouvernement iraqien et de lui fournir les fonds nécessaires pour répondre à la multitude de ses besoins. Bien qu'étant un pays à revenu intermédiaire, l'Iraq se trouve temporairement dans l'incapacité de faire face aux défis de la sécurité et de la crise humanitaire et de mener les efforts de stabilisation et de relèvement sans une aide extérieure. Hélas, pour critique que soit l'urgence d'un appui continu et massif à l'Iraq, la réponse de la communauté internationale reste très insuffisante, comme si l'existence d'autres crises anciennes et nouvelles pouvait excuser le désintérêt croissant pour le sort pénible de l'Iraq et de son peuple. Or, faute d'appui, la possibilité de voir l'Iraq triompher dans sa lutte contre le terrorisme et devenir un exemple pour d'autres parties de la région et au-delà, à la différence de ce qui se passe ailleurs, pourrait tout simplement être compromise. Sans un tel soutien, cette chance fragile pourrait se volatiliser.

Les processus politiques et les efforts de réconciliation nationale sont indispensables pour surmonter les défis qui menacent l'Iraq et son unité, et pour mettre en place des solutions durables pour la coexistence pacifique, la coopération et le développement des diverses composantes de l'Iraq. À cet égard, le Gouvernement et les forces politiques doivent déployer des efforts plus énergiques et productifs en vue d'adopter une législation prioritaire visant à appuyer les efforts nationaux de réconciliation. Un projet de loi d'amnistie a été soumis au Premier Ministre. Le Parlement est en train d'apporter les dernières touches à une législation visant à rétablir une représentation équilibrée au sein des institutions iraqiennes. La loi relative à la garde nationale est en cours d'examen. J'exhorte les dirigeants politiques iraqiens à œuvrer de concert à la recherche d'un consensus. Par ailleurs, le Gouvernement et le Parlement iraqiens doivent prendre les mesures qui s'imposent pour accélérer l'adoption et la promulgation de ces lois. C'est pourquoi je me félicite de la prorogation de la session parlementaire.

Les efforts menés en faveur d'un dialogue politique doivent également s'accompagner de mesures visant à promouvoir la réconciliation au niveau communautaire. Les chefs religieux, les universitaires ainsi que les responsables communautaires, tribaux et politiques doivent promouvoir les principes de non-violence, de

tolérance religieuse, d'inclusion et de pardon, de même que l'obligation de rendre des comptes pour les crimes commis. Tous ces messages ont trouvé un écho lors des entretiens que j'ai eus avec les dirigeants de la région du Kurdistan iraquien. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'accord conjoint de décembre 2014 sur les exportations d'énergie et le partage des recettes, les relations entre les deux parties s'améliorent. La visite du Premier Ministre al-Abadi à Erbil, le 6 avril, est une expression manifeste de cette volonté de coopérer. J'encourage les deux parties à poursuivre leur collaboration en vue de régler les questions en suspens et de promulguer la législation qui sera nécessaire pour assurer la gestion durable et la répartition équitable des ressources naturelles de l'Iraq. N'oublions pas non plus que la région du Kurdistan iraquien a également besoin d'un appui international. À l'heure actuelle, elle apporte une contribution majeure à la lutte contre l'EIIL et accueille plus d'un million de personnes déplacées au sein de sa propre population, qui est estimée à plus de cinq millions.

La détermination du Premier Ministre al-Abadi à renforcer les liens de l'Iraq avec ses partenaires régionaux, en vue de mobiliser leur soutien et de promouvoir une approche régionale commune face à la menace régionale et mondiale que représente l'EIIL, a été accueillie favorablement par les pays voisins. Lors de ma récente visite au Koweït et en Jordanie, j'ai clairement entendu le message qu'un Iraq uni, pacifique et stable contribuerait à la stabilité et à la prospérité de la région. C'est là un message d'appui au Gouvernement iraquien et un signe de la volonté de ces pays de travailler en étroite coordination avec l'Iraq dans tous les domaines.

L'instabilité et l'imprévisibilité des conditions de sécurité, ainsi que la violence, continuent de prélever un lourd tribut sur les hommes, les femmes et les enfants de toutes les communautés iraqiennes. Depuis le mois de juin 2014 jusqu'à la fin du mois d'avril 2015, plus de 44 000 victimes civiles ont été signalées, parmi lesquelles on compte au moins 15 219 morts et 29 493 blessés. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a également été touchée le 26 avril, lorsqu'un membre du personnel national de la Mission a été enlevé par des hommes armés non identifiés à Baquba, dans la province de Diyala. L'ONU est de plus en plus préoccupée par le manque de progrès sur cette question et exhorte vivement les autorités iraqiennes concernées à assurer sa libération rapide.

Les conséquences humanitaires du conflit sont énormes. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valerie Amos, s'exprimera sur cette question, et je soutiens pleinement son analyse et l'appel qu'elle lance, tout en saluant l'action de la communauté humanitaire.

Je voudrais également parler du sixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) (S/2015/298), concernant la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que celle des biens non retrouvés. Le 26 avril, je me suis rendu au Koweït pour ma première visite régionale et j'ai été contraint de conclure que nous courons le risque de voir les futures générations supporter elles aussi ce lourd fardeau si des progrès ne sont pas faits après tant d'années sans résultats tangibles, notamment en ce qui concerne les personnes portées disparues. Les autorités iraqiennes concernées sont appelées à prendre d'urgence des mesures concrètes pour faire avancer ce dossier. La MANUI continuera de les aider.

Concernant la question des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, l'Iraq a retrouvé et remis certains articles tels que des livres et des objets appartenant au Koweït, un geste qui est sincèrement apprécié. Toutefois, la question des archives demeure difficile à saisir. Encore une fois, les promesses du Gouvernement doivent de toute urgence se traduire en actes.

Pour résumer, mes premières impressions après seulement quelques semaines en Iraq sont mitigées, bien que s'inscrivant dans une perspective positive. Les complexités et les complications sont immenses, tout comme le sont les contraintes et les risques. Les progrès sont lents, et ce malgré la vision claire du Gouvernement et la volonté politique du Premier Ministre. La situation difficile de l'Iraq et de sa population est éclipsée de manière injuste et injustifiée par d'autres faits survenus dans la région, alors même qu'un soutien accru est nécessaire pour combattre et démanteler le groupe terroriste de l'État islamique d'Iraq et du Levant et pour rétablir l'unité de l'Iraq en équilibrant les droits et les intérêts de ses composantes. Pourtant, des perspectives favorables existent aussi. Il est nécessaire que la communauté internationale, et notamment les pays de la région, offrent un appui politique, financier et matériel adapté, constant et sur le long terme à l'Iraq, à son gouvernement et à son peuple, pour que ces perspectives

puissent se concrétiser, dans l'intérêt de l'Iraq, de la région et au-delà.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kubiš de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Amos.

M^{me} Amos (*parle en anglais*) : Je tiens à reconnaître la qualité du rapport politique (S/2015/298) présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jan Kubiš, ainsi que du rapport plus spécifique (S/2015/305) concernant la situation humanitaire en Iraq.

Depuis le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil de sécurité, en novembre 2014 (voir S/PV.7314), le nombre d'Iraqiens ayant besoin d'aide humanitaire s'élève désormais à plus de 8,2 millions, ce qui représente une augmentation de 3 millions de personnes en cinq mois. Ce chiffre inclut les 2,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays depuis que le conflit a éclaté dans le gouvernorat d'Anbar en janvier 2014. La moitié des déplacés sont des enfants. La totalité des 18 gouvernorats d'Iraq ont été touchés. L'Iraq continue par ailleurs à accueillir environ 250 000 réfugiés en provenance de Syrie. Les conflits, les attaques ciblées contre des civils et l'intimidation – souvent visant une ethnie ou une secte spécifique – continuent de sévir dans tout le pays. Les déplacements se poursuivent sans relâche, et environ 120 000 personnes ont fui Ramadi le mois dernier, signe manifeste de la fragilité de la situation en Iraq.

Tandis que la crise se prolonge et s'intensifie en Iraq, l'urgence s'accroît elle aussi. Les familles n'ont plus les moyens de subvenir à leurs besoins. Les ressources des communautés d'accueil sont épuisées. Les services publics et les infrastructures sont surchargés. La pauvreté et le chômage ont augmenté, et le coût de la vie a grimpé en flèche. Les familles récemment déplacées ont de plus en plus de difficulté à trouver des zones sûres dans le pays où on puisse les accueillir en leur heure de besoin.

Je suis aussi extrêmement préoccupée pour le bien-être de millions d'Iraqiens qui vivent dans les zones échappant au contrôle du Gouvernement, et se trouvant notamment aux mains de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Le mois prochain marquera le premier anniversaire de l'attaque contre Mossoul et de l'invasion massive du pays par l'EIIL. Des informations font état d'une détérioration des conditions de vie dans ces zones, notamment de la réduction de l'accès à l'eau potable, aux soins médicaux et aux denrées alimentaires.

La plupart de ces zones demeurent cependant largement hors de l'atteinte des organisations humanitaires. Leurs résidents sont de plus en plus coupés du reste du pays, et l'on dit que beaucoup d'entre eux ne sont désormais plus autorisés à quitter librement ces zones ou à communiquer avec l'extérieur.

J'ai maintes fois fait état au Conseil des violations flagrantes des droits de l'homme qui persistent dans les situations de conflit. L'Iraq ne fait pas exception. Les femmes et les filles continuent d'endurer d'horribles actes de violence sexuelle, de maltraitance physique et d'esclavage. Parmi les quelque 1 500 femmes et enfants qui ont été enlevés par l'EIIL l'année dernière, un grand nombre demeurent prisonniers du groupe. Les quelques femmes et filles qui ont réussi à s'échapper au cours des derniers mois racontent des histoires épouvantables de viols généralisés, de violence physique, de mariage forcé et de traite d'êtres humains. Les communautés ont accueilli ces femmes et ces filles à leur retour, mais ont du mal à faire face à l'ampleur de la souffrance endurée par leurs mères, leurs sœurs et leurs filles.

Une génération entière d'enfants iraqiens est en péril en raison du conflit. Ces enfants sont recrutés de force dans des groupes armés, utilisés comme kamikazes et exposés à des violences extrêmes, qui les traumatiseront pour le reste de leur vie.

Je suis également inquiète d'entendre que les autres parties au conflit enfreignent le droit international. Les restrictions à la liberté de circulation des civils imposées par les forces de sécurité et les groupes armés ont empiré, ce qui limite la capacité des civils à fuir le conflit pour rejoindre des territoires plus sûrs ou à rentrer chez eux après la libération de certaines zones. En avril, les autorités civiles ou de sécurité de sept gouvernorats ont limité l'entrée des personnes déplacées fuyant le conflit à Ramadi. Ces actes alimentent les tensions entre les communautés et aggravent certains clivages qui ne pourront être surmontés dans l'avenir sans d'importants efforts de médiation.

La crise iraquienne a en outre un impact notable sur la fourniture de services de base, de vivres et d'abris. Près de 7 millions de personnes – soit 20 % de la population – ne peuvent pas accéder aux services de santé essentiels, ni aux services d'eau et d'assainissement en raison du conflit. L'on estime qu'au moins la moitié d'entre elles sont des femmes, et 18 % des enfants de moins de cinq ans. Des dizaines d'hôpitaux et de pharmacies ont été endommagés ou sont fermés. L'hôpital général de Falloujah a subi des dégâts à plus

de 30 reprises. Les services de santé maternelle et néonatale sont quasiment inexistantes dans les zones les plus touchées. Les besoins en eau et en assainissement sont particulièrement aigus hors des camps, où vivent plus de 90 % des déplacés. Le risque de maladie en raison des mauvaises conditions d'hygiène et de l'accès limité aux services de santé est une préoccupation majeure, en raison surtout de la présence endémique du choléra et sporadique de la rougeole.

L'insécurité alimentaire a augmenté de 60 % en six mois; 4,4 millions de personnes ont désormais besoin d'aide alimentaire. Le système public de distribution de vivres géré par le Gouvernement fonctionne, mais sa couverture est inégale. Compte tenu de la réduction des semis et de l'accès limité aux zones agricoles qui se trouvent toujours sous le contrôle de l'EIIL, les perspectives de récoltes à venir sont peu encourageantes.

Plus d'un million d'Iraqiens déplacés ont besoin d'un abri, en particulier dans le centre et le sud du pays, étant donné que plus de 28 % de l'ensemble des déplacés vivent dans des établissements publics, y compris écoles et mosquées, et que d'autres vivent dans des bâtiments insalubres.

L'ONU et ses partenaires ne cessent d'intensifier leurs opérations afin de répondre aux besoins. Près d'un million de personnes déplacées ont reçu des articles non alimentaires, tels que des couvertures, des bâches en plastique et des jerricanes. Environ 368 000 personnes ont bénéficié d'un abri d'urgence, y compris dans les 30 camps construits par le Gouvernement, l'ONU et d'autres partenaires depuis juillet 2014. Treize autres camps sont en construction.

Le 7 avril, l'Iraq a célébré sa première année sans poliomyélite. L'ONU continue d'aider le Ministère iraquien de la santé à conserver son statut de pays exempt de poliomyélite grâce à des campagnes de vaccination régulières ciblant plus de 5 millions d'enfants de moins de cinq ans. L'ONU aide également 3 millions de personnes en leur fournissant du matériel médical et des médicaments essentiels.

Malgré ce soutien, nous sommes confrontés à d'immenses défis pour fournir de l'aide en Iraq. L'accès demeure un problème majeur. Le 28 avril, le Gouvernement iraquien a soumis à l'ONU une requête demandant qu'une aide humanitaire d'urgence soit acheminée vers le district d'Haditha, situé dans le gouvernorat d'Anbar, qui est coupé de l'extérieur par les forces de l'EIIL. Sa population est à court de nourriture,

d'eau et de médicaments. En raison de l'insécurité, un convoi des Nations Unies n'a pas pu atteindre les 26 400 personnes prises au piège dans cette zone.

Nous nous employons à élargir l'accès humanitaire, et disposons à présent sur le terrain d'une équipe d'experts pour l'accès et la négociation. Grâce à l'appui de certains États Membres et d'autres acteurs influents à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iraq, nous espérons pouvoir accroître notre accès à ces zones.

D'autres problèmes surgissent dans les zones de retour. Ceux qui souhaitent rentrer chez eux ont peur pour leur sécurité, de sorte que leur nombre reste limité. Les opérations de sécurité en cours, la présence généralisée d'engins explosifs improvisés et l'absence de services publics découragent également les retours. Ces retours doivent continuer d'être volontaires, lorsque les conditions s'y prêtent.

Les déficits de financement limitent également notre capacité à augmenter notre assistance. La croissance des besoins a épuisé les généreuses contributions qui ont répondu à l'appel de l'année dernière. Cette année, 11 % seulement du 1,2 milliard de dollars requis pour l'année ont été versés. La semaine dernière, les services de santé dans le camp de personnes déplacées d'Arbat à Souleimaniyeh ont été interrompus en raison du manque de financement. En avril, dans le Gouvernorat de Dohouk – la région qui compte le plus grand nombre de personnes déplacées – les distributions de denrées alimentaires ont été réduites de moitié pour les personnes vivant en dehors des camps. L'approvisionnement alimentaire doit cesser complètement en juin. Un nouveau plan d'intervention humanitaire sera annoncé le 4 juin à Bruxelles. J'espère que les donateurs se montreront généreux.

Les perspectives humanitaires en Iraq restent extrêmement préoccupantes. Le nombre de personnes ayant besoin d'assistance a été multiplié par sept en moins d'un an. Ce chiffre va sans doute augmenter avant la fin de l'année, alors que le conflit continue et que la crainte de représailles confessionnelles se propage dans les zones nouvellement accessibles.

Nous devons faire plus pour protéger les civils iraquiens contre l'intensification de la violence. Nous devons nous attacher à accroître l'assistance fournie aux populations touchées partout dans le pays. Face aux besoins humanitaires du pays, une action collective s'impose. Mais seule, l'assistance humanitaire ne résoudra pas la crise en Iraq. Les conflits politiques et

sécuritaires en cours doivent être réglés afin de mettre un terme au déplacement et aux souffrances d'un quart de la population.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Amos de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à féliciter la Lituanie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et de la façon remarquable dont elle s'acquitte de cette responsabilité jusqu'à présent. Nous rendons hommage à la délégation jordanienne pour l'habileté avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Nous souhaitons la bienvenue à M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, et le remercions de son premier exposé. Nous remercions également M^{me} Amos pour un exposé très émouvant.

L'Iraq fait face à des défis sans précédent, qu'ils soient en rapport avec le terrorisme ou avec d'autres crimes. Il faut, pour relever ces défis, que la communauté internationale consente des efforts collectifs. Nous devons activement renforcer la coordination. Comme M. Ibrahim al-Jaafari, le Ministre des affaires étrangères, l'a déclaré lors de sa dernière visite à New York :

« Nous sommes confrontés au problème du terrorisme, un problème multinational. Nous n'avons pas à faire face à un problème inter-iraquien, ni même à un problème arabo-iraquien. Nous sommes face à un problème mondialisé. Tous les États du monde, quel que soit le continent où ils se trouvent, ont des ressortissants qui se sont rendus en Iraq. En fait, il y a aujourd'hui en Iraq des terroristes de 62 pays. »

Nous nous félicitons de l'appui international accordé à l'Iraq par le biais de résolutions sur la lutte contre le terrorisme, notamment les résolutions 2170 (2014) et 2199 (2015) du Conseil de sécurité. Toutefois, ces résolutions n'ont pas été pleinement mises en œuvre par l'ensemble des États Membres, et en dépit des efforts internationaux déployés par l'Iraq et ses partenaires pour lutter contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), et malgré la débâcle de milliers de ses soldats, le flux de combattants terroristes ne se tarit pas. Je demande au Conseil de sécurité de réitérer auprès des États Membres la nécessité de respecter la mise en œuvre

de ses résolutions, notamment la résolution 2178 (2014) qui appelle les États à prendre au niveau national les mesures nécessaires pour mettre fin au flux de combattants étrangers, y compris ceux qui cherchent à rejoindre l'EIIL en Iraq et en Syrie, ainsi que les autres groupes et entités associés.

Nous tenons à rappeler que la lutte contre le terrorisme ne peut être livrée que dans le cadre d'une approche globale, organisée et cohérente dont l'objectif est d'isoler la menace terroriste, de la neutraliser et de l'asphyxier, une approche impliquant l'ensemble des États Membres, et plus spécialement nos voisins. Que ce soit en Iraq ou en Syrie, nous devons empêcher la prolifération et la propagation du terrorisme dans d'autres États. Il est tout simplement irréaliste d'espérer détruire l'EIIL en Iraq seulement.

Aujourd'hui, l'EIIL jouit encore d'une liberté de circulation en Syrie, ce que montrent clairement les événements de ces dernières années. La position de l'Iraq reste inchangée pour ce qui est de trouver une solution pacifique au conflit en Syrie et de lutter contre l'EIIL et les groupes qui lui sont affiliés, y compris les groupes associés à Al-Qaïda, si nous souhaitons un retour de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans ces deux États.

Alors que l'Iraq est confronté, à l'intérieur de ses frontières, au terrorisme, à la barbarie et à la violence de l'EIIL, il est également en proie à une catastrophe humanitaire due à la capture de villes iraqiennes par les terroristes. Cette situation a provoqué l'exode massif de civils vers des régions plus sûres. Près de 2 millions d'Iraqiens ont été déplacés et subissent d'énormes souffrances. À cet égard, je voudrais rappeler que, en août dernier, l'ONU a déclaré que la situation en Iraq était une situation d'urgence de niveau 3, le niveau d'urgence le plus élevé. La situation depuis lors n'a cessé de se détériorer et constitue un fardeau extrêmement lourd pour le Gouvernement iraquien et les organismes des Nations Unies actifs en Iraq qui s'efforcent de contenir une crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver.

Cette situation ne fera qu'augmenter les menaces et les dangers qui pèsent sur les différentes régions du pays. Le Gouvernement iraquien travaille sur un plan qui traiterait des dimensions humanitaires du problème et mettrait en place un système d'assistance, d'assainissement, d'approvisionnement en eau et d'accompagnement médical et psychologique à l'intention des communautés locales. Et pourtant, malgré l'intervention importante de la communauté

internationale, sur les plans financier et logistique, et l'aide que nous avons reçue de plusieurs pays, le niveau d'urgence et notre incapacité à anticiper la situation en Iraq, à quoi s'ajoute le problème de l'accès à l'assistance humanitaire dans les régions contrôlées par l'EIIL, font que nous avons très peu de choix face à cette crise.

Les villes et les régions qui accueillent les personnes déplacées en Iraq vivent dans un état de grande tension – une tension qui transcende leur aptitude à remédier aux problèmes. Tout ceci ne fait qu'exacerber les pressions sur le Gouvernement iraquien qui se trouve dans l'incapacité de répondre de manière adéquate à tous les besoins. La seule solution à la tragédie humaine de millions de personnes déplacées est de soustraire les villes au contrôle de l'EIIL le plus rapidement possible. Il faut également garantir un retour sûr aux personnes déplacées et veiller à ce que leurs maisons soient reconstruites. Nous demandons à la communauté internationale et à nos partenaires dans la lutte contre le terrorisme de mobiliser des ressources et d'intensifier les efforts en vue d'accroître l'aide internationale pour mettre fin dès aujourd'hui au terrorisme international.

Les crimes de l'EIIL contre les civils iraqiens, mentionnés dans le rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme publié le 28 mars 2015, sont qualifiés de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, voire de crimes de génocide. Ces crimes visent toutes les composantes de la société iraquienne : les Kurdes, les Arabes, les sunnites, les chiïtes et tous les autres. Cette organisation barbare détruit et pille le patrimoine culturel iraquien, de façon très méthodique et pleinement délibérée. Elle s'en prend aux sites culturels et religieux, aux bibliothèques et aux musées afin de gommer purement et simplement la diversité culturelle de notre pays et de financer ses activités. Son objectif est d'effacer la diversité culturelle et la mémoire collective de l'Iraq et de rompre l'harmonie sociale en menaçant la pluralité de l'identité culturelle du pays, entravant par là-même les efforts du Gouvernement iraquien pour rétablir la stabilité, la réconciliation et la concorde nationales.

Face à ces défis, nous travaillons, en partenariat avec le Gouvernement fédéral allemand et avec l'UNESCO, à la rédaction d'une nouvelle résolution qui serait adoptée par l'Assemblée générale et viendrait compléter la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité. Ce texte réaffirmerait la nécessité pour les États Membres de préserver les biens historiques et le patrimoine de la civilisation iraquienne, qui font partie

intégrante du patrimoine de l'humanité. La destruction du patrimoine culturel est un crime qui ne peut rester impuni. Nous demandons à tous les États Membres d'appuyer ce projet de résolution lorsqu'il sera présenté à l'Assemblée générale.

Détruire Daech est l'objectif premier et fondamental. Nous devons impérativement réussir, pas seulement pour des raisons de sécurité et de stabilité le long de nos frontières mais aussi pour préserver l'intégrité territoriale de l'État iraquien et d'un certain nombre d'autres pays menacés par le danger que représente cette entité. Il ne s'agit pas uniquement de combattre les actes et crimes barbares d'une organisation terroriste dont le but est de semer le chaos et la destruction dans les États où elle est présente. Il s'agit aussi de faire triompher un objectif fondamentalement humanitaire et de régler les problèmes de millions de civils démunis. Nous sommes en présence d'une crise humanitaire, nous devons protéger les civils, mettre fin au cycle de destruction et répondre aux besoins fondamentaux des déplacés, en particulier les femmes et les enfants. Nous devons aussi protéger les sites religieux et préserver notre diversité intellectuelle millénaire.

Confronté à ces problèmes, mon gouvernement agit au niveau local, notamment pour sauvegarder les avancées démocratiques consacrées par la Constitution. Nous espérons accélérer l'adoption des lois relatives à l'amnistie générale, à la création de la garde nationale et à la mise en place d'une haute cour fédérale, et parvenir également à un accord avec le Gouvernement régional du Kurdistan pour promouvoir la réconciliation nationale et préserver les intérêts de la nation.

Dans la même veine, le Gouvernement s'emploie à développer ses relations avec ses voisins. Nos relations avec le Royaume d'Arabie saoudite se sont ainsi améliorées et évoluent dans le bon sens. Ce pays a d'ailleurs annoncé qu'il enverrait prochainement un ambassadeur à Bagdad. Par ailleurs, nous remercions le Koweït d'avoir annoncé qu'il annulait une partie de notre dette et reculait le paiement de l'autre. Ces mesures attestent clairement du succès des efforts iraqiens pour rétablir des relations amicales avec nos voisins. Le Gouvernement iraquien a également pris l'engagement juridique et humanitaire de s'atteler à régler les questions liées aux disparitions et aux archives. Nous mettons à profit la technologie moderne pour accélérer le processus relatif aux disparus koweïtiens.

En conclusion, l'Iraq se heurte à d'immenses problèmes de sécurité et d'ordre économique auxquels

il ne peut faire face seul. Nous saluons et remercions nos partenaires internationaux et régionaux pour le rôle qu'ils jouent et l'ONU pour ses efforts, par l'intermédiaire notamment de sa mission en Iraq, en vue de fournir conseils et assistance au Gouvernement iraquien. Nous rendons hommage au courage dont fait preuve le personnel de l'ONU dans l'accomplissement de ses tâches et pour fournir une aide humanitaire dans les conditions extrêmement difficiles qui règnent actuellement dans notre pays. Nous souhaitons au Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, M. Jan Kubiš, tout le succès possible dans son action.

Nous réaffirmons que le Gouvernement iraquien est disposé à lui prêter à lui ainsi qu'à l'équipe de pays tout le soutien possible pour que leurs efforts soit couronnés de succès.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 15.